



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10
Pouvoirs : 7
Votants : 26

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convoqués le 2 mars 2012

SÉANCE DU 8 MARS 2012

Le 8 mars 2012 à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *Adjoint au Maire*, BOURGES Nathalie, *Adjoint au Maire*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Adjoint au Maire*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Adjoint au Maire*, BOURDEILLE Christian, *Adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *Adjoint au Maire*, MONGIN Claude, *Adjoint au Maire*, POUBELLE Régis, DUTERTRE Rodolphe, MORIN Stanislaw, VACHER Gérard, LEMOINE Geneviève, TRANGOSI Annie, FRÉNOT Denis, LOUBIÈRE Régine, VILLALDÉA AVILA Juan, PORTE Dominique, TERRENOIRE Yves,

Avaient donné pouvoir :

Mme CANITROT Corinne à Mme LOUBIERE Régine
M. GIOVANNONI Patrick à M. GARCIA Jean-Paul
Mme SCHILOVITZ Joëlle à Mme TRANGOSI Annie
M. DAUDE André à M. USSEGLIO-VIRETTA Guy
Mme EMOND Christine à M. CHOULET Gérard
Mme BAZAUGOUR Isabelle à M. MONGIN Claude
Mme BORDERIEUX Patricia à M. TERRENOIRE Yves

Étaient absents :

M. BENOIT Dominique
M. KÉDINGER Olivier
Mme MAHILY Imane

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a :

- **Adopté, par 24 voix pour et 2 abstentions** le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2011.
- **Pris acte** des décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2008.
- **Pris connaissance** du rapport d'enquête publique concernant la demande présentée par la société Rhénus logistic pour l'exploitation de deux entrepôts de stockage de matières combustibles sis 60 rue de Maison Rouge à Gretz-Armainvilliers.
- **Donné, à l'unanimité**, un avis favorable au dossier de servitude d'utilité publique (SUP) relatif au site précédemment exploité par la société Continental Tévès, actuellement propriété de la société Rhénus logistic.

- **Pris connaissance** du rapport d'enquête publique concernant la demande présentée par la société Prologis France LXXXI pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles sis Plaine d'Autheuil à Presles-en-Brie.
- **Pris acte** du rapport d'activités 2010 de la Communauté de communes « Les Portes briardes, entre villes et forêts ».
- **Donné, 24 voix pour et 2 abstentions** un avis favorable au retrait de la compétence « logement » des statuts de la Communauté de communes « Les Portes briardes, entre villes et forêts ».
- **Créé, à l'unanimité**, un poste de rédacteur chef à temps complet.
- **Créé, à l'unanimité**, un poste d'adjoint du patrimoine de 1^e classe à temps complet et fixé le régime indemnitaire afférent.
- **Décidé, à l'unanimité**, d'organiser, dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, un séjour en gîte rural avec pratique de l'équitation du 16 au 20 avril 2012 pour un groupe de 23 enfants et a fixé la participation des familles à 5 demi-journées d'accueil de loisirs sans hébergement avec repas ainsi qu'à une somme forfaitaire de 103 euros.
- **Autorisé, à l'unanimité**, l'acquisition auprès de la société *Trois moulins habitat* et au prix de 14 860 euros, d'un terrain de 1486 m², mitoyen de l'école Leclerc, afin de permettre l'agrandissement et la restructuration de l'école.
- **Procédé** au débat d'orientation budgétaire 2012.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 9 mars 2012

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

Affiché le 9 mars 2012